

le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 37 - Avril 2002



ILE-DE-FRANCE

POUR UN QUINQUEN- NAT DE LA RÉFORME

On constate aujourd'hui un « glissement de la France loin de ses espoirs » :

- des difficultés à rattraper le retard accumulé dans les investissements,
- une propriété industrielle trop peu valorisée,
- une fiscalité qui détruit le tissu économique et un cumul d'impôts et de prélèvements bloquant l'initiative,
- une tendance persistante à dilapider les fruits de la croissance,
- un excès de législation qui empêche des relations contractuelles normales et une multiplication de contraintes nouvelles qui risque de recréer la peur de l'embauche,
- une absence gravissime d'action de la part des pouvoirs publics face à des échéances connues en particulier sur les retraites, une dérive sans fin qui impose une refonte de l'assurance maladie.

Tout ceci se mesure dans l'attractivité de la France avec des sorties nettes de capitaux depuis trois ans et une moindre progression des investissements étrangers en France qu'ailleurs en Europe.

A la veille des échéances électorales, le « droit d'ingérence » est un devoir. Il nous faut impérativement nous faire entendre : « pour une France qui gagne, pour une France qui dialogue, pour une France qui réforme ».

Enjeux de la chimie

D'abord contribuer à l'amélioration du site France sur les plans économique et social. Cela passe par l'amélioration de notre compétitivité dégradée par les 35 heures. Un assouplissement de la loi par le déplaçonnement et la baisse du coût des heures supplémentaires est nécessaire.

Cela passe également par une réforme de notre fiscalité ramenée au niveau de la moyenne européenne sans laquelle les délocalisations vont s'accélérer en particulier sous l'effet de la taxe professionnelle qui pénalise l'investissement.

Eviter tout risque de pénurie de personnel qualifié dans un contexte de raréfaction de la main d'œuvre et de filières scientifiques et technologiques délaissées.

Cela passe aussi par l'amélioration de notre image auprès des jeunes, par leur connaissance de l'importance de nos produits et de la variété des activités à dominante « chimie ».

Cela passe enfin, par une véritable professionnalisation : pour les jeunes, le sas de l'alternance ou de l'apprentissage en fin de cursus universitaire doit être privilégié. Pour les autres, il conviendra de mieux valoriser la formation continue tout au long de la vie.

Cela signifie concrètement aussi un travail très étroit avec l'Education Nationale qui doit être notre partenaire privilégié et qui devra nous permettre, par ailleurs, de mieux attirer les étudiants étrangers.

Faire connaître nos process et produits et mieux maîtriser les risques liés :

- Par un renforcement de l'information, du dialogue et de la concertation entre la population, ses représentants, l'administration et nos activités.

- Par un développement protégeant de mieux en mieux l'environnement et par notre responsabilisation totale tout au long de la vie de nos produits.

L'Ile de France sera présente dans la transparence et par l'ouverture de ses entreprises lors des journées «A la rencontre de la chimie» en octobre 2002.

Ces journées européennes, à l'initiative du CEFIC, viendront en complément de nos engagements dans les Comités Locaux d'Information et prévention sur les risques technologiques prévus pour les sites à hauts risques.

Cela pourra se décliner sous forme de manifestations Ecole-Entreprise, visant à mieux faire connaître nos process et nos produits en vue de faire naître des vocations.

Cela se fera auprès des vecteurs crédibles (scientifiques, services de sécurité, de santé dont les actions et avis sont déterminants) et, de façon systématique, par des rencontres avec les élus locaux (conseillers municipaux, départementaux, régionaux, députés et sénateurs) afin que ces derniers soient bien au fait de nos efforts et des conditions nécessaires à nos réussites.

Pour réussir cette opération, Robert-Louis Olivier, Marc Honoré et moi-même sommes entièrement à votre disposition.

Gérald LEHMANN
Délégué Général

Réforme de la Taxe d'Apprentissage : où en est-on ?

La Loi de Modernisation Sociale évoque l'avenir de la Taxe d'Apprentissage. Au delà de la réforme des collecteurs, nous assistons à un renforcement du

rôle de l'Etat et des Conseils Régionaux au détriment du choix des entreprises.

Au début, l'objectif de la Loi était de simplifier les principes de collecte et de répartition de la Taxe d'apprentissage et de renforcer la liaison entre les coûts de formation des Centres de Formation d'Apprentis et le versement effectué par l'entreprise au CFA qui accueille son ou ses apprentis.

Des objectifs oubliés

A la veille de la publication de décrets d'application et des circulaires ministérielles, les deux objectifs initiaux semblent avoir été oubliés.

Ainsi la simplification, visait à mettre en œuvre des collecteurs-répartiteurs nationaux de branches et des collecteurs régionaux interprofessionnels. Au final, suite aux pressions diverses, nous retrouvons tous les cas de figure.

Pour ce qui concerne la liaison entre le coût de la formation des CFA et l'obligation faite pour l'entreprise de couvrir ce coût à concurrence de son quota disponible, nous avons une diminution du quota d'apprentissage dont les entreprises disposent pour financer la formation de leurs apprentis au profit du Fonds de Péréqua-

tion c'est à dire des Conseils Régionaux.

Aujourd'hui encore la Taxe d'Apprentissage irrigue le réseau des écoles, universités et CFA qui entretiennent des relations avec le monde industriel.

Les Conseils Régionaux en charge de l'apprentissage depuis 1983, ont obtenu qu'une partie des fonds affectés par les entreprises aux CFA leur soit versée directement (Fonds de Péréquation). Par ailleurs, il est déjà programmé, pour les mois qui viennent, une augmentation du Fonds de Péréquation.

De fait, une partie de cette Taxe d'Apprentissage a été confisquée par les Conseils Régionaux pour financer des CFA qui préparent des apprentis dans des secteurs de l'artisanat et des services au détriment des CFA qui préparent aux métiers industriels et de recherche.

Un équilibre perturbé

En modifiant le système qui existe, la loi perturbe l'équilibre actuel dans la répartition de la Taxe d'Apprentissage. Les CFA, notamment ceux du supérieur, voyant la part qui leur était réservée diminuer, vont devoir demander aux entreprises tout ou partie de leur taxe qui, jusque là, était destinée aux écoles et autres universités.

L'enjeu de cette énième réforme de la Taxe d'Apprentissage est donc le suivant :

- Supprimer à terme les possibilités de choix des entreprises dans l'affectation de leur Quota.

- Remettre en cause les choix légitimes des branches professionnelles de privilégier les écoles qui forment à leurs métiers spécifiques.

Renforcer notre potentiel

Dans un tel contexte, si nous voulons défendre les écoles et les CFA de nos métiers afin de répondre à nos besoins de main-d'œuvre, nous devons renforcer notre potentiel de financement de ces écoles.

Pour cette raison, l'UIC Ile de France a souhaité que les moyens de la collecte soient concentrés en vue d'une

affectation de la Taxe correspondant aux besoins exprimés par nos entreprises au sein d'un seul collecteur-répartiteur.

Dans cet esprit, l'UIC Ile de France est prête à apporter sa contribution à l'effort commun en mettant à disposition l'AFPIC Chimie Pharmacie qui représente l'essentiel des sommes collectées au niveau national, soit 16,3 millions d'Euros.

Ceci représente 45 % du potentiel de collecte de la Taxe d'Apprentissage de la Chimie et 20 % de celui de la Pharmacie.

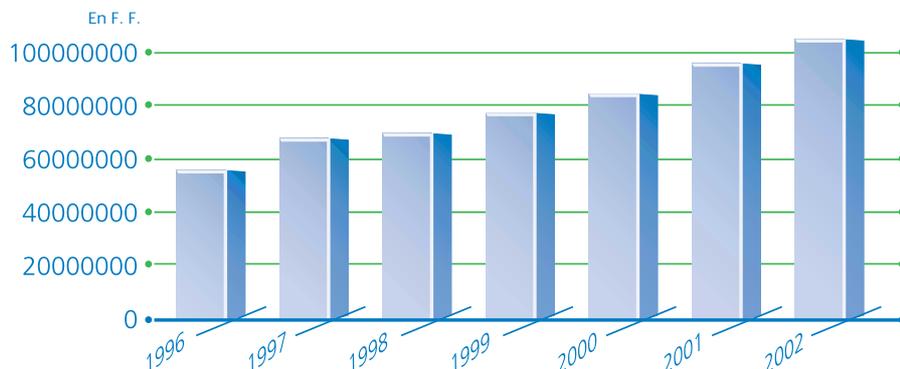
Néanmoins, pour que nos professions soient dotées d'un tel outil, il convient que nos entreprises puissent, et en particulier celles qui contribuent le plus à l'affectation de la taxe (*), définir ce que doit être la politique de soutien de nos professions vis à vis du monde éducatif, et que toutes les entreprises françaises, comme le font celles de l'Ile de France, reconnaissent l'intérêt de cette démarche par leur versement effectif à ce collecteur.

C'est ce qui permettra de développer un environnement favorable à la croissance de nos entreprises.

* CLASSEMENT DES 21 PREMIERS GROUPES CONTRIBUTEURS A L'AFPIC CHIMIE-PHARMACIE EN 2002

AVENTIS • ATOFINA • RHODIA • AIR LIQUIDE • G.F.K. • PECHINEY • KODAK • SNPE • SOLVAY • MERCK SHARP AND DOHME • BAYER • HENKEL • NOVARTIS PHARMA • BASF • ROCHE • COLGATE • BOEHRINGER INGELHEIM • RHOM and HAAS • SYNGENTA • CLARIANT • DU PONT DE NEMOURS •

EVOLUTION DE LA COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE DE L'AFPIC CHIMIE-PHARMACIE



Sites SEVESO : un projet en devenir ...

Le projet de loi sur la maîtrise du risque technologique vient d'être déposé sur le bureau du Sénat. Ce texte prévoit trois volets : la prévention des risques technologiques et la maîtrise de l'urbanisation, la concertation sur les risques industriels. Enfin, un dernier volet relatif aux entreprises extérieures et aux prérogatives des représentants du personnel aux C.H.S.C.T.

Pour l'instant ce n'est qu'un projet mais il semble important d'en donner ici une synthèse car il introduit des données nouvelles pour les sites classés SEVESO. Si, dans sa rédaction définitive, il était tenu compte des conclusions des rapports ESSIG et parlementaires, il pourrait être très largement durci.

Un texte à géométrie variable

Pas moins de cinq Commissions ont été constituées à la suite de la catastrophe de Toulouse dont la commission d'enquête judiciaire et celle, diligentée par ATOFINA.

Le texte présenté au Sénat s'appuie, pour l'essentiel, sur les conclusions du rapport de la mission de l'Inspection Générale de l'Environnement. Il ne sera pas examiné par la législature actuelle, mais pour autant il risque de ne pas tomber dans les oubliettes. Lorsque les élections auront désigné la nouvelle Assemblée Nationale et qu'elle reprendra ses travaux, nous serons très près des anniversaires des 11 et 21 septembre

et les médias ne manqueront pas de s'interroger sur les bilans et les actions entreprises. Le pouvoir politique devra répondre à ces pressions et pourra étoffer son contenu en se basant sur les conclusions des deux autres rapports : il pourrait alors être largement remanié.

Le public largement consulté

Le premier volet prévoit une extension des servitudes d'utilité publique (donc indemnisables par l'exploitant) aux installations nouvelles, ou modifiées, pour les sites classés « AS ».

Il est prévu, en outre, la mise en place de Plans de Préventions des Risques Technologiques (P.P.R.T) établis et mis en œuvre par les Préfets, après enquête publique. Ces plans constituent "une boîte à outils" avec un droit de préemption, des prescriptions ou recommandations techniques de construction... Le financement de ces Plans fera l'objet de dispositions spécifiques ultérieures ; enfin, à l'intérieur des zones prévues par ces Plans, seraient institué un droit de préemption pour certaines communes non pourvues d'un POS. Autour des sites « AS », les Préfets devraient également créer les Comités Locaux d'Information et de Prévention des Risques Technologiques.

Ces C.L.I.P.R.T. seraient présidés par une personnalité qualifiée, ils auraient un rôle d'information auprès du public et fonctionneraient sur des crédits d'Etat. Ils pourraient demander la nomination d'un tiers expert pour expliquer ou valider les

études de dangers et examiner tout ce qui touche au risque industriel : les gares, les stockages souterrains, les transports de matières dangereuses...

Les salariés encore plus concernés

Les deux derniers aspects abordés par cette loi, touchent à l'organisation des entreprises à travers leurs relations avec les Entreprises Extérieures et le fonctionnement des CHSCT.

Pour ce qui concerne les Entreprises Extérieures, ce texte prévoit d'imposer au chef d'établissement de procéder à une évaluation conjointe des risques avec chacune d'entre elle afin de définir ensemble des mesures de prévention adaptée. Les mesures définies devraient être mises en œuvre par ces chefs d'entreprises, chacun pour ce qui le concerne. Le chef de l'entreprise utilisatrice aurait à s'assurer du respect de celles-ci. Il aurait également à dispenser une formation « pratique » aux salariés des E.E. destinée à leur présenter les risques spécifiques de son installation.

Enfin des moyens humains et matériels de prévention, de secours et de lutte contre l'incendie devraient être prévus pour veiller à la sécurité des salariés.

Pour les C.H.S.C.T, on observe différents niveaux de modifications. Dans les établissements à risques devrait être constitué un C.H.S.C.T. comprenant une double formation : une formation d'établissement (C.H.S.C.T. actuel) et une formation de site composée des membres du C.H.S.C.T. d'établissement, des chefs des entreprises extérieures et des représentants de leurs salariés. Ces deux formations sont présidées par le chef d'établissement de l'entreprise utilisatrice. Le C.H.S.C.T. d'établissement verra ses pouvoirs

étendus : consultation pour les études de dangers, les listes de travaux exigeants deux salariés qualifiés en sécurité, pour toutes sous traitance pouvant présenter des risques particuliers...

De plus, il pourra s'il l'estime nécessaire, faire appel à un tiers expert pour analyser les études de dangers, proposer des actions de prévention et recevra tous les documents transmis au site relatifs à la sécurité industrielle. Des crédits d'heures plus importants lui seront alloués et une formation spécifique devra être donnée à ses participants. Des comités inter-entreprises pourraient également être créés dont l'objet serait de coordonner les C.H.S.C.T. de site des différents établissements concernés dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Réexaminer nos stratégies

Que penser de ce nouveau texte en préparation? Il n'est que le reflet d'une seule étude et les deux autres rapports pourraient venir l'étoffer en le rendant plus contraignant.

Qu'on en juge : pour les C.H.S.C.T., plus de vingt propositions figurent dans le rapport de la Commission Parlementaire. Parmi elles, élections directes des représentants, un suppléant pour chaque poste, avis motivé du C.H.S.C.T. sur tout ce qui concerne le risque dans l'entreprise... Le rapport ESSIG donne, quant à lui, des pistes de réflexions à plus long terme. C'est un texte qui insiste sur l'appréciation et la mise en place d'une véritable culture du risque.

Quelles que soient les sources d'inspiration des futurs parlementaires, le texte actuel, provisoire et aux destinées incertaines, doit nous inciter à réexaminer dès maintenant en profondeur notre stratégie de prévention des risques.

Enseignement et profession : l'entente cordiale ?

Les évolutions rapides de la technologie, des besoins du marché, du mode d'organisation du travail nécessitent de la part de nos entreprises une grande

capacité d'adaptation et de nouveaux apports de compétence.

C'est pourquoi l'Union de Industries Chimiques Ile de France attache une telle importance au domaine de la formation aux métiers de la chimie.

Cette attention de notre organisation professionnelle ne date pas d'hier, des relations étroites et efficaces se sont établies et développées avec le monde enseignant de nos spécialités : participation au choix des programmes de chimie et à l'élaboration des référentiels, visites d'enseignants dans les entreprises, Olympiades de la chimie sont quelques-unes des formes prises par ce partenariat.

Développer les savoir-faire et les savoir-être

Il est de la responsabilité des équipes enseignantes de définir et dispenser les connaissances de base indispensables à l'exercice de toute profession ; cela commence à l'école, se poursuit au collège et au lycée puis à l'Université ou à l'école d'ingénieurs. Le système français s'est longtemps contenté de cette phase délivrant un diplôme ou un titre censé ouvrir les portes de l'emploi.

De ce fait, si les savoirs étaient acquis, il n'en était pas de même des savoir-faire et des savoir-être qui étaient du seul domaine de l'entreprise dans les premiers temps de l'embauche...

Professionnaliser les formations

Depuis quelques années une nouvelle politique est mise en place : donner un contenu plus professionnel à la fin des cursus quel que soit le niveau atteint.

Comment atteindre cet objectif ? En premier lieu par une collaboration très étroite entre les entreprises et les organisations professionnelles d'une part, les enseignants d'autre part à la définition des fins de cursus. La réforme des cursus universitaires est à cet égard une opportunité que nous n'avons pas manquée de saisir. La création de licences professionnelles à l'égard de laquelle nous avons été à l'origine peu favorables nous a donné l'occasion d'exprimer nos exigences et d'influer sur leur élaboration. Si les pouvoirs publics suivent nos avis, les universités peuvent réellement être des lieux d'acquisition de compétences pour notre industrie. Les titres plus anciens tels que les DESS ou les dernières années d'écoles d'ingénieurs doivent également bénéficier de nouvelles définitions en accord avec les entreprises. Il va de soi que cela s'applique aussi à l'enseignement professionnel visant à la formation des opérateurs et des techniciens mais c'est un domaine déjà mieux couvert que celui de l'enseignement supérieur.

Si l'alternance école/entreprise, par le truchement de l'apprentissage ou de la qualification, n'est pas l'unique voie de professionnalisation, elle n'en est pas moins la plus efficace. Elle implique votre adhésion et votre participation par le versement de la taxe d'apprentissage aux instances de votre profession et par l'accueil de jeunes en formation. Soyez-en remerciés.

brèves

■ "A la rencontre de la chimie"

L'opération portes ouvertes, décidée au niveau européen du CEFIC se déroulera en France du 1er au 31 octobre 2002 et prendra des formes variées (portes ouvertes, expositions dans ou hors des sites...). Le choix des actions est laissé à la liberté de nos adhérents. Nous vous invitons à prendre contact dès que possible avec la cellule d'organisation spécialement mise en place en Ile de France, celle-ci assurera la coordination des opérations notamment les visites des sites pour les collégiens et les bacheliers.

Contact : m.honore@uic-idf.fr ou 01 46 53 12 20

■ La convention collective nationale des industries chimiques

L'AFPIC Formation organise, les 28 mai et 21 novembre 2002, deux stages à l'attention des DRH, cadres, collaborateurs ou toute personne appelée à gérer du personnel.

Programme :

Formation du contrat : embauchage, engagement, garantie à l'embauche, période d'essai.

Exécution du contrat : ancienneté, durée du travail, minima mensuels, primes d'ancienneté.

Suspension du contrat : congés, maladie, accident, maternité.

Animation : Le département social de l'Union des Industries Chimiques Ile de France.

Lieu : Paris La Défense (92) à l'UIC Ile de France.

Coût H.T. : 350 Euros.

Contact : Sophie BERARD
01 56 34 22 60
ou s.berard@afpic.com

■ Tribunaux de commerce

Si vous souhaitez devenir juge au Tribunal de Commerce, vous pouvez déposer votre candidature jusqu'au 15 avril.

contact : Michèle GARY
01 46 53 11 85
ou m.gary@uic-idf.fr

■ Un partenariat avec l'université

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI Jussieu) et l'UIC Ile de France, un comité "UPMC-UIC IdF" va être constitué en vue d'aborder tous les sujets communs, de la professionnalisation en fin de cursus à la formation continue. Il facilitera l'insertion professionnelle des étudiants dans les filières intéressant les industries chimiques et renforcera les liens entre les entreprises et les laboratoires de recherche de la plus importante université scientifique de France. Nous recherchons des professionnels de nos industries intéressés par ce projet.

Contact : m.honore@uic-idf.fr ou 01 46 53 12 20

■ Prud'hommes

Le mardi 9 avril se tiendra à la Fédération Française du Bâtiment, région Ile de France une réunion exceptionnelle d'information sociale.

Lors de cette réunion interviendront :

Marcel Ravillon, DRH de la Société Diversy Lever et Conseiller Prud'homal auprès du Tribunal de Bobigny "sur l'intérêt du mandat patronal, pour l'entreprise".

Maryvonne Dounon, Responsable RH de la Société Saint Gobain Abrasifs et Conseiller Prud'homal auprès du tribunal de Poissy "sur la gestion et la conduite d'un dossier prud'homal".

Bruno Bédier, Directeur à la DRH d'Aventis Pharma et Conseiller Prud'homal auprès du Tribunal de Versailles "sur le mode d'élaboration de la décision prud'homale".

contact : Michèle GARY

01 46 53 11 85
ou m.gary@uic-idf.fr

"Le catalyseur", lettre d'information de l'UIC Ile de France, Le Diamant A 92909 Paris la Défense Cedex.

Directeur de la publication :
Gérald LEHMANN : 01 46 53 12 29
Rédacteur en chef :
Gilles le MAIRE : 01 46 53 11 83
Secrétaire de rédaction :
Anne DELARGILLIERE : 01 46 53 11 80
Maquette et réalisation : VEGA